

LE MAIRE DE SAINT-BENOIT

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT

AVIS SUR LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

DU 12 MAI 2023 AU 12 JUIN 2023 INCLUS

Par arrêté N°1354/2022 en date du 17 novembre 2022, le Maire de la commune de Saint-Benoît a prescrit la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Par la délibération n°024-04-2023 du 08 avril 2023, le Conseil municipal a précisé les modalités de mise à disposition au public du dossier afférent à cette modification simplifiée.

Ces modalités sont :

- la mise à disposition du **dossier complet** (constitué du projet de modification simplifiée n°2 du PLU, note de présentation ainsi que ses annexes, accompagnée des avis des personnes publiques associées et de la MRAE) **au Service Urbanisme de la Mairie, du vendredi 12 mai 2023 au lundi 12 juin 2023 inclus, aux jours et heures ouvrables de l'administration, soit du lundi au jeudi de 08H00 à 16H00 et le vendredi de 08H00 à 12H00 ;**
- la mise à disposition d'un **registre d'observations** dédié au Service Urbanisme de la Mairie, pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public ;
- la mise à disposition des informations sur le site Internet de la Ville www.saintbenoit.re

Pour le Maire et par délégation.

Le Maire

Délégué à l'Urbanisme



Jean Louis VITAI